

307/20

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC, Sonia FLOCH à Chantal COLLÉOU

Absente : Annick LE GALL

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

**Objet** : Allocation de vétérançe sapeurs-pompiers

Monsieur Le Maire indique qu'il y a lieu de régler l'allocation de vétérançe 2024 aux anciens sapeurs-pompiers dont le montant individuel est de 404,90 € (381,47 € en 2023).

Monsieur Le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour le versement de cette allocation de vétérançe, aux personnes restantes domiciliées dans la commune.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement de l'allocation de vétérançe des sapeurs-pompiers dont le montant individuel est de 404,90 €.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY